

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00321 Numéro SIREN : 823 605 118 Nom ou dénomination : FOCH 2208

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2021 sous le numéro de dépôt 44

Désignation de l'entreprise Société FOCH 2208 Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 2208 RUE MARECHAL FOCH 42153 RIORGES

Numéro SIRET * 8 2 3 6 0 5 1 1 8 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010 014	012 016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	2 015	1 015
	Total I (5)	044	048	2 015	1 015
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	21 600	52 290
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068 072	070 074	10 397 54 300	19 734
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	74 179	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	160 476	72 024
	Total général (I+II)	110	112	162 491	73 039
CAPITAUX PROPRES	PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132			
	Report à nouveau	134		(4 160)	(3 325)
	Résultat de l'exercice	136		(134 819)	(835)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(137 979)	(3 160)
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges Total II	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156		10	382
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		68 310	9 770
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 183 857)	172		232 150	66 046
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		300 470	76 199
	Total général (I + II + III)	180		162 491	73 039
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société FOCH 2208

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9 | Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9			Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 8								
	1	2	3	4	5	6						
				1	2	3						
Ventes de marchandises *			209	210	54 697							
Production vendue { biens intracommunautaires }			215	214								
			217	218								
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222								
Production immobilisée *				224								
Subventions d'exploitation reçues				226								
Autres produits				230	0	0						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	54 697	0						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	64 317	52 290						
	Variation de stock (marchandises) *			236	(9 630)	(52 290)						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240								
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	55 494	656						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		172						
	Rémunérations du personnel *			250	44 832							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252								
	Dotations aux amortissements *			254								
	Dotations aux provisions			256								
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	0	0						
		260										
	Total des charges d'exploitation (II)			264	155 013	828						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(100 315)	(828)						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	0	0							
	Produits exceptionnels (IV)		290									
	Charges financières (V)		294		7							
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300								
		348										
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	34 504								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(134 819)	(835)						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	134 819						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318								
	Provisions non déductibles *			322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	34 504							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	245 402							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999								
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997						
	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D					Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		Deduction exceptionnelle simulatrice de conduite	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	145 087	354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356								
	Déficits antérieurs reportables : * 4 1 60 ont imputés sur le résultat :					360	4 160					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	140 927	372					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Group

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société FOCH 2208

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles		Terrains	420		422		424		426		
		Constructions	430		432		434		436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
		Matériel de transport	460		462		464		466		
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
		Immobilisations financières	480	1 015	482	1 000	484		486	2 015	2 015
TOTAL			490	1 015	492	1 000	494		496	2 015	2 015

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
	TOTAL	570	572	574	576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme					
											19 % ⑥		15 % ou 12.8 % ⑦		0 % ⑧	
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)													591			
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société FOCH 2208

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	4 160
Déficits imputés	983	4 160
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 162 490.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 54 697.00 Euros et dégageant un déficit de 134 819.26- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000		100		100

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

FOCH 2208
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2208 RUE MARECHAL FOCH, 42153 RIORGES
823 605 118 RCS ROANNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

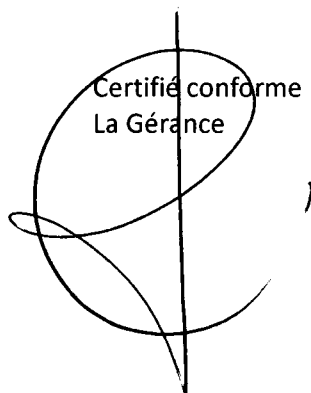
DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 134 819 euros en totalité au compte « report à nouveau ».

L'associé unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il devra, en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'Certifié conforme' and 'La Gérance'. The signature is fluid and cursive, with a vertical line passing through the middle of the text.